



**Appel à projets 2021 :
Déploiement et pérennisation du compostage**

Règlement de l'appel à projets

Date limite de dépôt des candidatures : **11 janvier 2021 à 12h**

Est Ensemble
Direction de la Prévention et Valorisation des Déchets
100 avenue Gaston Roussel
93232 ROMAINVILLE CEDEX

Table des matières

I - Contexte de l'AAP	3
1.1. Présentation du territoire et de l'Établissement Public Est Ensemble Grand Paris.....	3
1.2. Le Contrat d'Objectifs Déchet Économie Circulaire et la prévention des déchets à Est Ensemble	3
1.3. Le développement du compostage à Est Ensemble	4
1.3.1. La politique de compostage	4
1.3.2. Une envie de composter de plus en plus forte.....	4
1.3.3. Le compostage, un outil de l'économie circulaire	5
1.4. Règlementation sur le compostage en vigueur sur le territoire.....	5
II – Dispositions générales sur l'appel à projets.....	6
2.1. Contenu de l'appel à projets	6
2.2. Profils des candidats et modalités de sélection du projet.....	6
2.3. Cadre de réponse.....	7
2.4. Financement.....	7
2.5. Conventionnement.....	8
2.6. Obligations des lauréats et pilotage des projets	8
III – Contenu détaillé de l'axe 1 et objectifs principaux	9
3.1. Les attentes sur les projets	9
3.1.1. Sensibiliser et informer des habitants sur les moyens de réduction des déchets à la source.....	9
3.1.2. Développer de nouveaux sites de compostage et du lombricompostage partagé pour le diagnostic, l'installation, et le lancement du site.	10
3.1.3. Accompagner des nouveaux sites de compostage et de ceux existants en visant l'autonomie et la pérennisation des pratiques, et démantèlement des sites désinvestis.....	10
3.2. Un nouvel outil mis à disposition des lauréats : Logiprox.....	11
3.3. L'intégration des lauréats dans le « réseau compostage »	11
IV – Contenu détaillé de l'axe 2 et objectifs principaux.....	11
4.1. Mise en place de potagers ou de jardins pédagogiques dans les établissements scolaires	11
4.2. Des projets à co-construire	12
V – Dossier de candidature à compléter.....	13

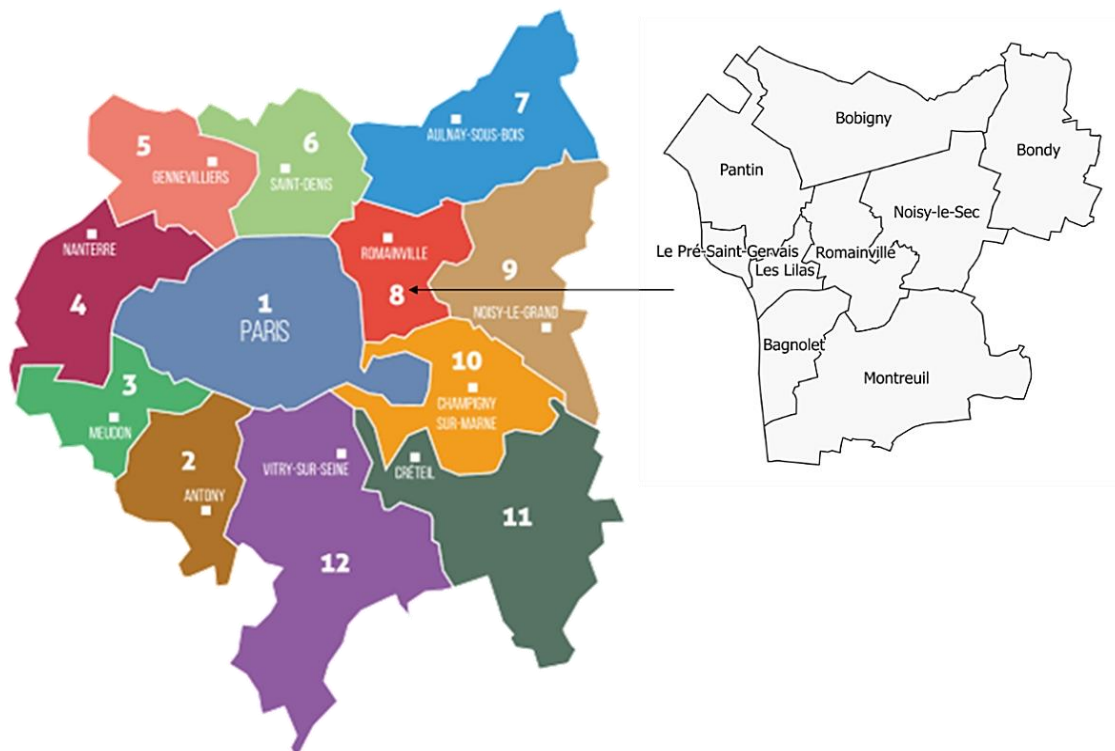
I - Contexte de l'AAP

Cet appel à projets est porté par la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets d'Est Ensemble (DPVD).

1.1. Présentation du territoire et de l'Établissement Public Est Ensemble Grand Paris

Le présent appel à projets concerne le territoire de l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble, qui compte 418 239 habitants en 2018 (source INSEE) pour une superficie d'environ 39,2 km². Le territoire se caractérise par une population urbaine et une densité de 11.266 habitants au km². On compte 82% d'habitat collectif et 17% de pavillon.

L'Établissement Public Territorial Est-Ensemble créé en 2010 est constitué de 9 communes du département de Seine-Saint-Denis : Bagnole (36 047 habitants), Bobigny (50 047 habitants), Bondy (56 002 habitants), Le Pré-Saint-Gervais (17 871 habitants), Les Lilas (23 119 habitants), Montreuil (109 235 habitants), Noisy-le-Sec (43 693 habitants), Pantin (55 585 habitants), Romainville (26 640 habitants).



Est Ensemble a la compétence collecte déchets ménagers et assimilés. Le traitement est délégué au SYCTOM.

1.2. Le Contrat d'Objectifs Déchet Économie Circulaire et la prévention des déchets à Est Ensemble

Depuis 2012, Est Ensemble met en œuvre des actions de prévention des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets PLPD. L'engagement de réduire de 7% les déchets ménagers et assimilés a été atteint et dépassé.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 renforce ces actions dans le cadre des démarches d'économie circulaire. Des choix stratégiques ont été faits pour répondre aux objectifs nationaux en matière de prévention, de valorisation des déchets et orientés en fonction des spécificités du territoire.

Est Ensemble est ainsi lauréat en 2015 de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » de l'ADEME avec d'autres collectivités adhérentes au SYCTOM. À ce titre, il s'est engagé dans un Contrat Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC – 2019/2021) avec l'ADEME présentant plusieurs ambitions : réduire les déchets et économiser la ressource, réduire les impacts des déchets sur l'environnement en travaillant auprès des habitants et des acteurs économiques (voir annexe programme d'actions CODEC). Parallèlement, le PLPDMA (2019/2023) a été renouvelé début 2019 pour une durée de 5 ans. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre national de la loi sur la transition écologique et la croissance verte de 2015.

Est Ensemble s'est ainsi engagé auprès de l'ADEME à réduire de 5% d'ici 2021 les déchets ménagers et assimilés par rapport aux tonnages de 2016 (soit 407 kg/hab. en 2016 pour un objectif de 386 kg/hab. en 2021).

1.3. Le développement du compostage à Est Ensemble

1.3.1. La politique de compostage

À travers les actions initiées et le soutien à des porteurs de projets du territoire, la collectivité propose aux habitants différentes solutions pour réduire et valoriser les déchets : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage et lombricompostage, le réemploi, l'éco-consommation, le tri des déchets, la collecte des biodéchets, le broyage des végétaux, le paillage, la gestion différenciée des espaces verts... .

Le compostage est l'un des axes prioritaires de réduction des déchets à la source. La collectivité incite donc à la pratique du compostage à toutes les échelles et quel que soit le type d'habitat. L'accompagnement des habitants volontaires repose sur deux piliers essentiels :

- La formation et la distribution gratuite de composteurs aux usagers
- L'installation des composteurs et le suivi de ces sites partagés pendant un an.

1.3.2. Une envie de composter de plus en plus forte

À ce jour, plus de 4500 adresses compostent sur le territoire dont 350 sites en compostage partagés (pieds d'immeubles, établissements, quartiers).

Toutes les villes participent aux actions de promotions du compostage de proximité. Chaque année en moyenne 60 sites de compostage sont mis en place sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, une cinquantaine de sites de compostage nécessitent d'être redynamisés (suivi, réparation, opération de broyage, conseils en vue de leur pérennisation).

La demande de compostage augmente chaque année (715 demandes en 2017, 815 demandes en 2018) et constitue un large potentiel pour le déploiement du compostage.

Les demandes d'accompagnement au compostage émanent principalement des :

- immeubles d'habitat collectif (copropriétés privées et résidences gérées par des bailleurs)
- des établissements (crèches, écoles, centres de loisirs, collèges, lycées, entreprises, administrations, établissements publics, maisons de quartier, médiathèques, piscines, maisons de retraite, associations, jardins, casernes, lieux de culte ...)
- des habitants qui souhaitent pratiquer le compostage à l'échelle de leur quartier.

À titre indicatif, voici une estimation globale de la dynamique sur un an du compostage à Est Ensemble :

- Mise en place et suivi de nouveaux sites de compostage partagés en pieds d'immeubles, établissements et quartiers reposant sur l'initiative des habitants : le diagnostic, l'inauguration et le suivi de 40 sites de compostage partagés sur 2 ans dont 34 sites en pieds d'immeubles et établissements + 6 sites de quartiers
- Le suivi et l'accompagnement de sites de compostage en pieds d'immeubles, établissements, quartiers déjà existants sur l'ensemble du territoire : 55 sites à suivre par an.

1.3.3. *Le compostage, un outil de l'économie circulaire*

Le déploiement du compostage s'inscrit dans une logique d'économie circulaire. Ainsi, sur les sites de compostage, une solution de valorisation de la ressource est mise en place pour chaque flux (compostage des biodéchets, broyage et paillage pour les déchets verts). Le compost mûr est valorisé de préférence sur site. La réparation du matériel de compostage et son réemploi sont privilégiés par rapport au recyclage et à l'achat d'équipement nouveau.

1.4. Règlementation sur le compostage en vigueur sur le territoire

Depuis sa création, Est Ensemble a affirmé l'ambition de faire de l'exemplarité environnementale et de la transition écologique des piliers de son développement. C'est pourquoi Est Ensemble s'est engagé dans une politique volontariste en faveur d'une économie plus responsable ancrée dans les territoires. Afin d'encourager les acteurs économiques à devenir plus solidaires, Est Ensemble promeut les démarches en faveur de la responsabilité sociale et environnementale, de l'insertion par l'activité économique en faveur de l'emploi des publics en difficulté.

Un arrêté du 22/04/2008 concerne les sites de compostage et de stabilisation aérobie des déchets soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites de compostage ne doivent pas accueillir des déchets dangereux, des sous-produits animaux présentant un risque infectieux.

L'activité de compostage ne doit pas être à l'origine de nuisances pour le voisinage y compris pour les cultures environnantes, de pollution des eaux et des sols. Les déchets de compostage sont en général fermentescibles et produisent des jus. En conséquence, certaines règles sont à respecter. Ainsi quel que soit son volume, le compostage notamment en tas est interdit à moins de 35 m de tous points d'eau ou dans le périmètre de protection de ces points d'eau et 200 m de toute habitation.

Toute nouvelle installation de composteur nécessite l'accord d'Est Ensemble. Un travail collaboratif sera donc réalisé entre la collectivité et les lauréats. En effet, avec l'expérience acquise par la collectivité, certains critères ont été édictés afin de garantir la réussite des sites:

- faisabilité technique du site (emplacement, capacité à utiliser le compost sur place, potentiel en matière sèche, absence de nuisances pour les résidents ...),
- Présence des deux référents volontaires par site.
- Nombre suffisant de participants par site (10 foyers minimum)
- Adhésion des gestionnaires de site (gardien pour les résidences, personnel de restauration et direction pour les établissements ...)

II – Dispositions générales sur l'appel à projets

2.1. Contenu de l'appel à projets

Cet appel à projets est composé de deux axes :

- **Axe 1 : Promouvoir le compostage dans les villes d'Est Ensemble : déploiement et pérennisation**

Deux lauréats seront sélectionnés pour un budget global de 130 000€¹.

Les deux lauréats pourront proposer des projets similaires dans les objectifs, mais différents dans la forme et la mise en œuvre. Les lauréats seront déployés de préférence et en concertation avec Est Ensemble, en fonction des découpages techniques sur le compostage déjà en vigueur au sein de la DPVD à savoir d'une part **Bondy, Noisy-le-Sec, Montreuil, Romainville** et d'autre part **Bagnole, Bobigny, Les Lilas, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais**.

- **Axe 2 : Innovation et expérimentation sur l'usage du compost mûr : Mise en place de potagers ou de jardins pédagogiques dans 3 établissements scolaires**

Un lauréat sera désigné pour une subvention de 20 000 €².

La dynamique de création de nouveaux sites de compostage (60sites/an) et de redynamisation des anciens sites occasionne la production d'une quantité importante de compost mûr. C'est le cas des établissements scolaires et certains gros sites de quartier qui se retrouvent avec un surplus de compost à valoriser. Face à cette problématique, la collectivité dans le cadre de cet appel à projets cherche des projets innovants proposant une valorisation du compost à proximité des sites notamment dans les établissements scolaires avec la création de potagers ou jardins pédagogiques.

Les gros sites de compostage notamment de quartier et d'établissement produisent des quantités de plus en plus importantes de compost mûr. En milieu urbain, l'usage de ce compost est compliqué sur certains sites. Dans le cadre de cet appel à projets, Est Ensemble cherche des projets innovants proposant une valorisation du compost à proximité des sites les plus producteurs.

2.2. Profils des candidats et modalités de sélection du projet

Les candidats doivent être des acteurs de l'économie sociale et solidaire (des entreprises de l'ESS (agrées ESUS) ou des associations (loi 1901) pour mettre en œuvre des actions dans le cadre de cet appel à projets. Cet appel à projets s'adresse à toutes les associations, SCOP, SCIC, mutuelles, fondations et entreprises agrées sociales et solidaires (ESS) implantées ou ayant un champ d'action en Île-de-France. Pour l'axe 2, les candidats doivent être des associations (loi 1901) œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) peuvent candidater.

Les candidats devront :

- Connaître le territoire d'Est Ensemble et ses spécificités.
- Être disponibles et pouvoir se déplacer rapidement sur les sites de compostage ou de jardin pédagogique pour pouvoir suivre les projets sur le terrain.
- Avoir un bon relationnel, le sens du contact et de l'écoute

¹ Le montant des subventions et leur attribution sont indiqués à titre provisoire et doivent être confirmés par le vote du budget primitif de l'exercice 2021.

² Le montant des subventions et leur attribution sont indiqués à titre provisoire et doivent être confirmés par le vote du budget primitif de l'exercice 2021.

- Être pédagogue, s'adapter à différent public, avoir des capacités à présenter et expliquer un sujet en des termes clairs, simples et précis.

Compétences spécifiques à l'axe 1 :

- Avoir une expérience de projet sur le compostage. Leurs équipes doivent être composées de maîtres composteurs et avoir suivi des formations reconnues de référents de site de compostage ou guides composteurs.

Compétences spécifiques à l'axe 2 :

- Avoir une expérience dans la création de potagers ou jardins pédagogiques dans les établissements scolaires (axe2)
- L'accompagnement des écoles volontaires sera réalisé par des structures de « terrain » œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) (axe 2)

Les établissements scolaires ne peuvent pas candidater dans le cadre cette procédure. Les établissements qui bénéficieront des jardins seront sélectionnés ultérieurement.

Les candidatures peuvent être portées par une structure unique ou par un groupement composé exclusivement d'associations et/ou d'entreprises de l'ESS.

Dans le cas d'un groupement, ils veilleront à bien préciser le rôle de chacun et l'interlocuteur principal du projet.

Les candidatures seront évaluées en fonction de ces critères, ainsi que de l'adéquation des projets aux enjeux et contexte du compostage et d'accompagnement des établissements scolaires dans la mise en place des jardins pédagogiques à Est Ensemble. Les candidats devront être disponibles tous les jours de la semaine, y compris parfois samedi dimanche et en soirée afin de mettre en place les activités lorsque les habitants sont disponibles.

Est Ensemble se réserve le droit d'auditionner les candidats.

2.3. Cadre de réponse

Le candidat formulera sa réponse en s'appuyant sur le cadre de mémoire technique proposé en annexe du règlement.

Il peut répondre à un seul ou les deux axes. Il précisera dans sa réponse ses possibilités d'intervention dans les différentes villes en prenant en compte le découpage administratif déjà en place au sein de la DPVD (axe 1). Il détaillera chaque étape du projet, en précisant la méthode, la durée et le coût.

2.4. Financement

Les dépenses liées **au fonctionnement permanent** de la structure du porteur de projet **sont exclues** des dépenses éligibles. Les dépenses éligibles se composent des dépenses de fonctionnement exclusivement imputables à la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets.

Est Ensemble ne met pas de locaux à disposition ni de matériels (Barnum, chaises, tables, grilles...). En revanche, le matériel de compostage (bacs de compost, outils, chaînes, cadenas, crocs, pièces détachées, bio seaux, documents de communication –affiches, flyers) est fourni par Est Ensemble.

Les lauréats devront venir chercher le matériel de compostage auprès d'Est Ensemble le jour des distributions. Le calendrier leur sera communiqué au préalable. Ils devront disposer d'un espace nécessaire pour entreposer un stock de composteurs dans l'attente de leur installation par les lauréats.

Les lauréats de l'appel à projets recevront une subvention en trois versements :

- 50% de la subvention après notification de la convention,
- Un acompte de 30% de la subvention si plus de la moitié du projet (+50%) a été réalisé. Ce versement se fera à la demande de l'association/entreprise qui devra fournir un bilan intermédiaire détaillé à Est Ensemble permettant d'évaluer et de valider l'avancement du projet. Ce bilan intermédiaire devra être validé par Est Ensemble pour recevoir l'acompte.
- Le versement du solde de la convention est conditionné par la réalisation finale du projet lauréat dans sa totalité et de l'atteinte des objectifs liés. Les bilans devront être validés par Est Ensemble avant le versement du solde.

Les versements de l'acompte et du solde de la subvention ont pour prérequis : la réalisation effective des actions et de l'ensemble du projet, l'envoi régulier du calendrier mis à jour du projet ainsi que des bilans de chaque action, des enquêtes de satisfaction et de l'évaluation par Est Ensemble du projet.

Les projets peuvent faire l'objet de cofinancement, sans que cela soit obligatoire. Dans le cas d'un cofinancement, le candidat précisera l'état d'avancement des demandes de financements (dossier à déposer, dossier déposé, subvention obtenue ...).

2.5. Conventonnement

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention par an octroyée par Est Ensemble. Ce document sera signé préalablement au versement de l'aide. Les associations ou entreprises de l'ESS dont les conventions ne seront pas retournées signées à Est Ensemble perdront le bénéfice de la subvention.

La durée des conventions est de 1 an à compter de sa signature par les deux parties.

Cette convention précisera le rôle et les responsabilités de chaque partie, les engagements de chacun, les conditions de versement de la subvention, les modalités d'actions du bénéficiaire, les modalités et les détails de mise en œuvre des projets financés, indicateurs et les objectifs à atteindre, les modalités de contrôle du respect des termes de la convention.

Dans le cas où les actions ne peuvent être mises en œuvre au regard du contexte sanitaire lié au COVID-19, une modification de la convention et du projet pourra être co-envisagée sans pour autant que cela se fasse au détriment de la qualité du projet, de son ampleur et de l'atteinte des objectifs.

Les modalités éventuelles de non-réalisation et de non-versement des projets conventionnés seront précisées dans les conventions.

2.6. Obligations des lauréats et pilotage des projets

Les lauréats s'engagent auprès d'Est Ensemble à la réalisation complète du projet pour lequel ils ont candidaté. Les modalités pratiques de mise en œuvre (calendrier, nombre de sites à équiper, nombre d'interventions par site, nombre de jardins pédagogiques mis en place...) seront proposées par le candidat dans le cadre de sa réponse. Est Ensemble pourra demander aux candidats de modifier tout ou partie de leur projet dans le cadre de la procédure de sélection. Les candidats seront libres d'accepter ou pas les suggestions demandées par Est Ensemble.

Tous les éléments de mise en œuvre du projet seront ensuite précisés dans l'annexe à la convention.

- Le suivi du projet se fera tout au long du projet par :

- Un dialogue privilégié avec les maîtres composteurs d'Est Ensemble qui seront associés à la sélection de nouveaux sites, à l'identification des sites à redynamiser, à la fourniture des composteurs, aux choix des écoles bénéficiaires des jardins pédagogiques (axe 2)...
- Des COPIL
- Des bilans intermédiaires et un bilan final envoyé par mail à Est Ensemble. Ces bilans devront à minima indiquer pour chaque site un état des lieux du site, taux de participation, qualité du compost, estimation totale de la quantité détournée, estimation du volume de matière sèche utilisé, dégradation du site, les dates d'inauguration, de visite de suivi, de retournement, de livraison de broyant, la présence de nuisible ainsi que le détail des moyens mis en œuvre. Pour compiler ces informations, les lauréats pourront s'appuyer sur les référents de site et sur le logiciel de suivi mis à disposition par Est Ensemble.
- Un bilan financier sera demandé à la fin du projet pour demande de versement du solde

Est Ensemble met également à disposition l'outil Open Agenda. Les lauréats devront inscrire dans cet outil les dates des inaugurations de site afin que l'information puisse être diffusée en interne et si besoin au grand public via le site internet d'Est Ensemble. Les actions pédagogiques initiées dans les projets liés à l'axe 2 doivent être communiquées sur Open agenda.

III – Contenu détaillé de l'axe 1 et objectifs principaux

3.1. Les attentes sur les projets

L'axe 1 du présent appel à projets vise à promouvoir sur les 9 villes du territoire des projets de compostages. Une attention particulière sera portée aux projets qui facilitent la mobilisation des habitants et le conseil sur les techniques de compostage et de broyage et l'entretien du matériel.

Les différents projets pourront viser les objectifs présentés en 3.1.1. ; 3.1.2 et 3.1.3. Les candidats peuvent proposer des projets d'accompagnement global d'un site de la phase de diagnostic, jusqu'à l'inauguration et son suivi sur une année dès la date d'inauguration pour assurer l'autonomie à moyen terme des participants.

Ces actions pourront prendre place dans les immeubles d'habitat collectif, les établissements accueillant du public et les quartiers. Les pratiques de compostage individuel ou en lombricomposteurs ne font pas partie de cet appel à projets. L'installation de nouveaux composteurs résulte d'une décision collective entre les lauréats et Est Ensemble, en fonction du résultat du diagnostic de faisabilité.

3.1.1. Sensibiliser et informer des habitants sur les moyens de réduction des déchets à la source.

Chaque année, Est Ensemble participe à de nombreuses manifestations organisées sur le territoire. Forte de cette expérience, la collectivité cherche de plus en plus à orienter ses interventions vers des cibles nouvelles, difficiles à toucher et/ou peu encore informées sur le compostage (nouveaux arrivants, étudiants, actifs...). Ainsi, lors d'évènements particuliers (SERD, semaine du compostage, fête de ville...) ou de manière ponctuelle, les lauréats pourront mettre en place des animations. Ces interventions pourront répondre à tout ou partie des objectifs suivants : informer et sensibiliser les publics visés à la thématique du compostage, créer une dynamique plus importante au sein même du site de compostage partagé concerné, créer une dynamique permettant un échange d'expériences entre différents sites, susciter de nouveaux projets dans des aires similaires, remobiliser des voisins... Les lauréats pourront utiliser les supports de communication fournis par EE et développer ses propres outils.

3.1.2. Développer de nouveaux sites de compostage et du lombricompostage partagé pour le diagnostic, l'installation, et le lancement du site.

Est ensemble centralise depuis plusieurs années les demandes d'installation de nouveaux sites. Il partagera avec les lauréats ces demandes et ils conviendront conjointement des lieux de mise en œuvre des projets. Les lauréats peuvent ainsi proposer la réalisation de diagnostic de site en vue d'une nouvelle installation (faisabilité technique, nombre de volontaires, acteurs impliqués...). L'équipe de maîtres composteurs d'Est Ensemble se rendra disponible pour partager avec les lauréats leur savoir-faire sur les diagnostics, permettant ainsi une meilleure intégration dans les outils de gestions mis à disposition.

À savoir : par expérience, Est Ensemble recommande la présence de deux référents pour lancer le projet. Le manque de matières sèches ou l'absence de valorisation du compost sur place peuvent compromettre la réalisation du projet, et certaines demandes ne peuvent pas aboutir.

Les référents de site de compostage volontaires pourront bénéficier d'une formation gratuite organisée par le Sycotom ou la collectivité.

3.1.3. Accompagner des nouveaux sites de compostage et ceux existants en visant l'autonomie, la pérennisation des pratiques et le démantèlement des sites désinvestis.

Le suivi technique du fonctionnement des composteurs ou des lombricomposteurs est important pour la réussite du compostage. Les référents ont pour missions de vérifier la qualité et la quantité de biodéchets déposés et de tenir un registre d'activité du site en complétant le logiciel « Logiprox ». Ils ont souvent besoin de conseils et de rappels de notion technique. Les lauréats peuvent proposer des projets permettant d'accompagner les référents compostage. Par exemple, contrôle des composteurs, des apports, de la tenue du registre ; réparation des bacs et des signalétiques, gestion de la matière sèche, accompagnement à l'agrandissement du site...

La collectivité recommande deux campagnes de pesées, une en automne et une au printemps, et mettra à disposition du matériel s'il est nécessaire de changer des signalétiques, de refaire de la communication ...

Les lauréats peuvent proposer d'organiser des opérations de broyages afin de répondre à la problématique du broyat identifiée sur certains sites. Dans ce cas, ils détailleront dans leur candidature le matériel utilisé (broyeur, tables, chaises) et les mesures de sécurité mises en place.

Chaque visite ou opération de broyage sera ponctuée d'un compte rendu qui sera remis à la collectivité. Ce compte rendu pourra comprendre les éléments suivant :

- le nombre des personnes présentes,
- l'état des composteurs, du compost,
- les dysfonctionnements constatés,
- les actions réalisées, le temps passé ...
- Les photos de l'opération de broyage et la quantité broyée

Un bilan annuel de l'accompagnement devra être remis à la collectivité après la dernière visite en précisant les modes de valorisation du compost.

Des points de vigilances sont à considérer dans le cadre d'un accompagnement des établissements scolaires. Les candidats proposeront une pédagogie et un savoir-faire adaptés aux enfants, enseignants et au personnel de cantine. Les outils devront être validés par la collectivité.

Dans le cadre d'une expérimentation, certains établissements peuvent s'ils le souhaitent composter une partie de leurs déchets de cantine. Un accompagnement particulier doit être mis en place et pourra être couplé à une démarche de sensibilisation au gaspillage alimentaire et de jardinage en vue de valoriser le compost produit. En concertation avec Est Ensemble, un travail devra se faire également avec la

commune afin de recenser les moyens qu'elle mettra à disposition pour la réussite du projet (Animateur, matière sèche, communication ...).

3.2. Un nouvel outil mis à disposition des lauréats : Logiprox

La circulaire du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité précise le cadre technique et organisationnel dans lequel ces opérations de compostage doivent être mises en place et conduites pour réunir les meilleures conditions d'efficacité, de pérennité et de protection de l'environnement. Elle recommande la mise en place et la tenue d'un registre de compostage comportant la date et les conditions de réalisation des principales opérations : retournements, vidage, récupération du compost températures, pesées...

Dans le cadre du déploiement du compostage, Est Ensemble va se doter d'un logiciel « Logiprox » pour le suivi de l'activité des sites lancés et inaugurés. Ce logiciel permettra d'enregistrer les pesées, des photos, d'évaluer les quantités détournées, d'enregistrer les besoins en matériel... Ce logiciel sera mis à disposition des lauréats et des référents de site. Les lauréats pourront bénéficier d'une formation gratuite organisée par la collectivité afin de comprendre son fonctionnement, savoir l'utiliser et transmettre ses connaissances à de nouveaux utilisateurs notamment aux référents de site.

3.3. L'intégration des lauréats dans le « réseau compostage »

Le référent de site de compostage sur le territoire d'Est Ensemble est une personne-ressource indispensable au fonctionnement du site. Il a suivi une formation d'une journée selon le référentiel ADEME qui lui permet de maintenir la dynamique de compostage sur le site (entretien du site, mobilisation des participants, communication...) Il est le garant du respect des consignes et de la bonne tenue du site.

Dans le cadre du déploiement et de la promotion du compostage sur le territoire, Est Ensemble a mis en place un réseau dénommé « réseau compostage » pour favoriser les rencontres et échanges entre les référents, les bénévoles ainsi que les maîtres composteurs.

Chaque année, 3 rencontres thématiques sont organisées sur le territoire et Est Ensemble souhaite consolider le dispositif en faisant monter en compétence les nouveaux membres et proposer des formations guides composteurs.

Les lauréats pourraient de manière volontaire participer activement à ce « réseau compostage » (relais de communication, mobilisation des référents, participation et animations des rencontres ...).

IV – Contenu détaillé de l'axe 2 et objectifs principaux

4.1. Mise en place de potagers ou de jardins pédagogiques dans les établissements scolaires

Dans l'axe 2, la collectivité souhaite mettre en place des projets expérimentaux de création de potagers ou jardins pédagogiques dans 3 établissements scolaires du territoire. Le compost produit sur place pourra retourner au sol et alimenter le jardin. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des biodéchets et d'économie circulaire, en cherchant également à trouver un exutoire pour le compost mûr.

Ce projet se déroulera dans le cadre d'une nouvelle initiative appelée « un jardin dans mon école ».

La création de jardins pédagogiques permettra de :

- Favoriser la valorisation du compost produit et utiliser ce jardin comme un exutoire
- Créer une dynamique autour du compostage et des pratiques connexes (broyage, mulching, paillage...)

- Servir de support pédagogique permettant de mettre en place d'autres activités autour de l'environnement et de la citoyenneté.

4.2. Des projets à co-construire

Les lauréats pourraient dans le cadre de la mise en place de jardins pédagogiques dans les établissements scolaires proposer des projets à dimension transversale avec une multiplicité d'acteurs (notamment la municipalité, le directeur d'établissement les enseignants référents ainsi que les élèves).

Dans leur candidature, les candidats présenteront :

- Une phase de diagnostic concerté permettant d'identifier l'espace propice à l'installation du jardin. Le choix des écoles bénéficiaire se fera entre Est Ensemble et la municipalité.
- Les moyens humains et matériels (travail du sol, arrosage, culture)
- La méthodologie de co-construction du projet permettant de garantir la pérennité et viabilité du site
- La gestion des composteurs sur place
- Les outils de communication dédiés au projet
- La qualité de l'accompagnement pédagogique et de leur adéquation avec les programmes scolaires.
- La gestion du jardin qui devra être écologique, sans usage de pesticide
- Les actions éducatives valorisant les produits du jardin (saisonnalité des fruits et légumes, alimentation durable, germination des graines, biodiversité...)
- Des propositions des indicateurs de suivi (par exemple quantité de compost valorisée, nombre de partenaires mobilisés, nombres d'actions éducatives réalisées...)

Les lauréats pourraient proposer un moyen de fédérer les différentes écoles bénéficiant de ce dispositif (réseau jardin-école) afin de maintenir la dynamique même après la fin de l'accompagnement.

V – Dossier de candidature à compléter

Contenu du dossier

Le dossier à renseigner par le candidat est téléchargeable sur le site internet d'Est Ensemble.

Le dossier de candidature est en plusieurs volets :

- Fiche administrative à renseigner une fois par candidat. **Si le candidat est un groupement, chaque membre du groupement renseignera une fiche administrative distincte.**
- Fiche projet : à renseigner pour chaque projet déposé. **Attention chaque axe dispose de son propre formulaire, veuillez choisir le formulaire correspondant à votre axe.**

Le dossier à compléter est disponible en format dématérialisé pour pouvoir être complété informatiquement.

Date limite de réception des dossiers

Le dossier devra obligatoirement être fourni au plus tard le **11 janvier 2021 à 12h**

Le dossier dûment complété est à envoyer :

Par mail à **prevention.dechets@est-ensemble.fr**

Merci de privilégier l'envoi par mail. Un e-mail de confirmation de réception vous sera envoyé.

Ou par courrier à l'adresse suivante :

**Est Ensemble
Direction Prévention et Valorisation des Déchets
Pôle Études et Stratégie
100 avenue Gaston Roussel
93 232 ROMAINVILLE CEDEX**

Renseignements complémentaires

Merci d'envoyer les demandes à prevention.dechets@est-ensemble.fr

Après la date limite de réception des dossiers, Est Ensemble se réserve la possibilité de prendre contact avec les candidats pour compléter le dossier.